



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES HOSPITALIERS RENOUVELLENT LEUR CONFIANCE DANS LA CGT

Les premières analyses des résultats effectuées sur la base de 50% des suffrages exprimés font ressortir que 3 organisations syndicales atteindraient le seuil de 10% de représentativité.

Malgré une légère inflexion de ses résultats, le score des listes CGT s'inscrit dans la ligne des scrutins des personnels hospitaliers depuis 1999, et maintient **la CGT comme 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière**, avec un écart toujours significatif par rapport aux autres organisations syndicales.

Cependant, à cette heure, ces résultats aussi significatifs soient-ils, sont loin d'être définitifs compte tenu des énormes difficultés et irrégularités constatées concernant les opérations de vote dans les établissements notamment dans les CHR et CHU.

Des directeurs d'établissements au ministère de la santé, il est évident, eu égard aux éléments recensés à cette heure, que les nombreux problèmes rencontrés dans l'organisation de ces élections relèvent d'une insuffisance de moyens et compétences, parfois d'une volonté manifeste de discréditer ce scrutin.

C'est dans ce contexte politique et social lourd d'enjeux que les salariés se sont prononcés, ont renouvelé leur confiance dans l'action des militantes et militants CGT de terrain, en signifiant leur volonté de constructions de réelles alternatives.

C'est à partir de cette confiance renouvelée que la **CGT prendra ses responsabilités et agira** pour construire, avec l'ensemble des personnels, les actions locales ou nationales, professionnelles et interprofessionnelles, les initiatives de luttes et d'actions pour faire entendre leur voix.

La fédération CGT santé et de l'action sociale, réunie en Comité National Fédéral les 11 et 12 décembre 2014, analysera avec l'ensemble de ses organisations les résultats de ce scrutin.

Il s'agira alors de **dégager des axes d'actions à proposer et mettre en œuvre avec les personnels dans les établissements et l'unité la plus large pour une Loi Santé porteuse d'un grand service public de santé et d'Action Sociale.**